Nations Unies S/PV.6708



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6708e séance

Jeudi 26 janvier 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Sangqu	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/807*)

12-21575 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/807*)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/807*, qui contient le vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

M. Koenders (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que c'est un grand honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole en personne au Conseil, en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire depuis octobre de l'année dernière. Les trois premiers mois de ma mission ont, bien entendu, été axés sur les élections législatives, mais je souhaite tout d'abord parler de la situation en Côte d'Ivoire de manière un peu plus générale.

Des progrès remarquables ont été faits sur la voie d'un retour à la normale en Côte d'Ivoire depuis la fin de la violente crise qui a suivi les élections l'année dernière. La situation en matière de sécurité se stabilise, les personnes déplacées commencent à rentrer chez elles, l'économie montre des signes de reprise, et les élections législatives ont eu lieu, et, ce qui est plus important encore, me semble-t-il, compte tenu de la crise de l'an dernier, elles se sont déroulées dans un climat de calme relatif, même si les résultats définitifs n'ont pas encore été proclamés et validés. Le Président Ouattara a pris des mesures importantes pour renforcer la coopération sous-régionale, et je pense que la Côte d'Ivoire est en train de prendre des mesures pour retrouver la place de pilier de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région qui a toujours été la sienne.

Malgré ces avancées importantes, de grands défis subsistent. La Côte d'Ivoire a encore du mal à se remettre de la crise dévastatrice qui a fait payer un lourd tribut au pays et à sa population et a grandement affaibli les capacités nationales. Les causes profondes de l'instabilité et les facteurs potentiels de violence demeurent. D'importants défis et problèmes relatifs à la réconciliation nationale et à la sécurité ne doivent pas être sous-estimés et nécessitent, selon moi, l'attention politique du Conseil.

Les priorités recensées par le Président et son gouvernement concernant les domaines où l'ONU est chargée de fournir un appui restent valides et d'actualité. Le soutien qu'apporte l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est capital pour aider le Gouvernement à stabiliser la situation en matière de sécurité. Il concerne notamment la reconstitution et la réforme des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants; la protection des civils; l'aide au retour des réfugiés et des personnes déplacées; la promotion du processus vital de réconciliation nationale et d'un relèvement rapide ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme.

Le fait que les élections législatives aient eu lieu sans retard et se soient déroulées dans une atmosphère relativement pacifique est, à notre avis, une réalisation importante qui marque une étape décisive vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel, une gouvernance plus inclusive, et l'achèvement de la mise en œuvre d'un aspect essentiel du processus de paix. L'ONUCI a collaboré activement avec le Gouvernement et tous les acteurs politiques, y compris le Facilitateur, pour aider à faire en sorte que les élections législatives se déroulent d'une manière qui contribue à garantir la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

Bien que le taux de participation ait été plus faible qu'à l'élection présidentielle de 2010, il est, avec environ 36 %, comparable à ceux des précédentes élections législatives de 1990 et 1995. Dans tout le pays, l'ONUCI a aidé de manière importante les autorités responsables de l'organisation et du

déroulement du scrutin, et elle a apporté à la Commission électorale indépendante le même niveau d'assistance technique et logistique que lors de l'élection présidentielle. Je tiens en outre à souligner que les services de sécurité ivoiriens ont assuré la sécurité de manière efficace, aux côtés de l'ONUCI. Je le répète, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont fourni le même niveau d'assistance technique et logistique à la Commission électorale indépendante que lors de l'élection présidentielle.

Conformément au mandat que m'a confié le Conseil, qui est de certifier que tous les stades du processus électoral se sont déroulés conformément aux normes internationales, il me reste à certifier ces importantes élections, ce que je ferai après que les institutions nationales auront évalué le processus. Le Conseil constitutionnel, qui examine actuellement 110 plaintes électorales déposées par les candidats, a déjà annoncé plusieurs décisions concernant les recours déposés par un certain nombre de candidats et la proclamation des résultats finaux des élections est prévue pour le début du mois de février.

Maintenant que les élections législatives ont eu lieu, il importe de se concentrer sur plusieurs autres domaines prioritaires, notamment la réconciliation nationale; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la réforme du secteur de la sécurité et la consolidation de la situation en matière de sécurité, notamment à Abidjan, dans l'ouest et dans les zones frontalières. Selon moi, il importe tout autant de s'attaquer aux causes profondes de la crise ivoirienne, y compris à des questions comme l'accès à la terre et les déséquilibres de développement. La question de l'impunité demeure également une préoccupation importante; il est primordial que tous les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient tenus responsables de leurs actes, quelle que soit leur appartenance politique ou leur bord.

Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire est restée relativement calme. Cependant, l'insécurité dans l'ouest, notamment les activités criminelles, et la menace posée par la circulation transfrontière de groupes armés et d'armements constituent toujours un défi majeur. Un grand nombre d'armes continuent de circuler à Abidjan et dans tout le pays, ce qui explique le nombre élevé d'infractions et d'incidents impliquant des éléments armés. Le Gouvernement a commencé à prendre des mesures pour régler les problèmes de sécurité, et nous discutons actuellement avec les autorités ivoiriennes d'un ensemble concret de mesures d'appui que la communauté internationale pourrait mettre en œuvre à cet égard.

Je voudrais, pour terminer, dire que la Côte d'Ivoire a accompli des progrès considérables sur la voie d'un retour à la normale. Les élections législatives marquent l'achèvement de la mise en œuvre d'un aspect essentiel du processus de paix et de l'Accord politique de Ouagadougou. En dépit des progrès réalisés ces derniers mois, la Côte d'Ivoire éprouve toujours des difficultés à se relever après la crise postélectorale et continuera d'avoir besoin de l'appui du Conseil, en plus du soutien apporté par d'autres partenaires internationaux et régionaux. Je peux assurer le Conseil que l'ONU, par l'intermédiaire de l'ONUCI, continue de tout mettre en œuvre pour aider le Gouvernement à faire face aux principaux problèmes et à atteindre son objectif : retrouver sa place historique de pilier de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Koenders de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser à vous, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, mes vœux sincères de santé, de bonheur et de paix au cours de cette nouvelle année 2012. Je saisis également cette occasion pour vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier.

Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Albert Koenders, pour sa brillante présentation de la situation en Côte d'Ivoire qui est conforme à la réalité sur le terrain et lui adresse ses félicitations pour le travail remarquable qu'il est en train d'accomplir et pour la parfaite connaissance de la situation qu'il a démontrée en si peu de temps.

Cela fait maintenant neuf mois que la crise postélectorale a pris fin en Côte d'Ivoire. Le bilan humain, qui est estimé à 3 000 morts, aurait été plus lourd sans l'implication déterminante de l'ONU en vue de protéger les populations civiles. En effet, en agissant au titre du Chapitre VII de la Charte, conformément au mandat défini par la résolution

1975 (2011), l'action de l'ONU a sauvé un nombre incalculable de vies humaines. Ainsi, avec le recul du temps, on appréhende mieux la portée de l'intervention de l'ONU en Côte d'Ivoire, qui donne toute sa pertinence au principe de la responsabilité de protéger. Il faut bien le dire, nous étions en effet au bord d'un génocide en Côte d'Ivoire pendant cette crise postélectorale.

C'est pourquoi nous sommes bien placés pour faire écho aux propos tenus par le Secrétaire général lors de la conférence sur la responsabilité de protéger organisée le 18 janvier par la Stanley Foundation à New York, notamment lorsqu'il dit que le principe de la responsabilité de protéger est un principe humanitaire fondamental qui est là pour demeurer. Ma délégation salue la décision du Secrétaire général donnant instruction à son Conseiller spécial sur la responsabilité de protéger d'étudier les voies d'utilisation efficace des dispositions des Articles VI, VII, et VIII de la Charte aux fins d'une meilleure application de ce principe, et attend avec beaucoup d'optimisme les résultats de cette étude.

Ma délégation prend note de l'excellent rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2011/807* et souscrit bien évidemment aux conclusions qui y sont contenues. Le rapport indique avec justesse les progrès importants réalisés dans nombre de domaines, notamment la tenue dans des conditions pacifiques de l'élection législative du 11 décembre 2011, mais il souligne également d'énormes défis à relever. Je voudrais pour ma part faire quelques brèves remarques sur certains points qui apparaissent cruciaux du point de vue de ma délégation.

Premièrement : la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité. La situation sur le plan de la sécurité à Abidjan est gérable mais nécessite de grands moyens. Cela s'explique par la quantité importante d'armes légères en circulation, mais aussi par la présence de nombreux détenus de droit commun évadés à la faveur de la crise postélectorale. La situation en matière de sécurité dans la région ouest du pays demeure une préoccupation constante en raison des activités récurrentes de mercenaires et de miliciens, notamment à la frontière avec le Libéria, une zone de forêt dense difficilement contrôlable. Ma délégation estime que l'optimisation des ressources militaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans le cadre des accords de coopération intermissions est une bonne expérience qui mérite d'être poursuivie, dans la mesure où cela constitue une force de dissuasion face aux menaces potentielles ou réelles de déstabilisation.

La dimension sous-régionale de la situation en matière de sécurité dans cette zone frontalière s'étend en réalité à toute la région du fleuve Mano et prend en compte les autres menaces transfrontalières, telles que la piraterie dans le golfe de Guinée, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, les menaces terroristes d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et de Boko Haram, ainsi que l'afflux d'armes en provenance de la Libye. C'est pourquoi cette question doit être traitée dans le contexte d'un système de sécurité collective qui intègre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. C'est du reste le sens de la réunion des chefs d'état-major de ces quatre pays qui s'est tenue du 22 au 25 janvier à Freetown, en Sierra Leone.

À cet égard, ma délégation loue l'initiative de l'Afrique du Sud, qui a permis, le 12 janvier dernier, un débat de haut niveau au Conseil de sécurité présidé par S. E. M. le Président Jacob Zuma en personne, sur l'indispensable coopération dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans la prévention, la gestion et la résolution des crises sur les théâtres régionaux.

La deuxième préoccupation concerne la réforme du secteur de la sécurité. Ma délégation estime que la réforme du secteur de la sécurité est l'élément central de tout processus de normalisation après une crise, dans la mesure où une réforme du secteur de la sécurité réussie a un impact direct positif sur la réconciliation nationale, et cela déclenche une réaction en chaîne vertueuse sur les autres domaines de l'architecture post-conflit. Mais la réforme du secteur de sécurité elle-même est conditionnée par un préalable qui est l'appropriation nationale, comme l'ont reconnu les conclusions du débat sur cette question initiée l'année dernière par la présidence nigériane du Conseil de sécurité (voir S/PV.6630), à qui il nous plaît de rendre un vibrant hommage à cet égard.

Notre intention en Côte d'Ivoire est de réaliser l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité par le biais de la tenue des assises nationales de la sécurité et de la défense, qui consisteront à organiser un dialogue national entre les populations et l'armée. Il s'agira d'un échange interactif de sorte que le point de vue des populations enrichisse la réforme.

L'objectif est que la population, dans toutes ses composantes, y compris les soldats et l'armée, s'approprie cette réforme et que, à terme, l'armée soit réconciliée avec sa population. Une fois le consensus national obtenu, la réforme du secteur de la sécurité à mettre en place doit viser à constituer une armée réunifiée, professionnelle et républicaine, imprégnée des valeurs de discipline, soumise à l'autorité de l'exécutif civil, consciente de l'état de droit, et formée au respect des droits de l'homme.

Le troisième point concerne le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). À ce stade, je voudrais indiquer que l'expérience de plusieurs années de ce processus en Côte d'Ivoire nous a conduits à la conclusion que l'encasernement des ex-combattants dans les centres de regroupement s'avérait contre-productif. Aussi, il nous apparaît que l'identification devait être la clef de ce processus. En effet, une bonne identification permet de sélectionner ceux qui sont aptes à être retenus dans la nouvelle armée, de sorte que ceux qui ne sont pas retenus devront être immédiatement dirigés vers les centres techniques pour qu'ils bénéficient d'une formation pratique en vue de leur réinsertion ultérieure dans la vie active. Par ailleurs, des pistes novatrices sont envisagées, notamment la constitution d'une force de réserve qui sera consacrée à des activités non combattantes, notamment des activités de construction de génie civil et de développement agricole.

Le quatrième point concerne l'assistance humanitaire. Il faut rappeler qu'au plus fort de la crise postélectorale il y a un an, on dénombrait 1 million de déplacés internes et 500 000 réfugiés dans les pays voisins. Aujourd'hui, on ne compte plus que 185 000 déplacés internes et 161 000 réfugiés dans les pays voisins. Les efforts se poursuivent en vue de faire rentrer tous les Ivoiriens en Côte d'Ivoire et sous leur toit. La voie du retour volontaire est privilégiée et se fait dans le cadre d'accords tripartites Côte d'Ivoire – pays d'accueil – Haut-Commissariat pour les refugiés. Quatre accords de ce genre ont été conclus respectivement avec le Libéria, le Ghana, le Togo et la Guinée. Sur la base de l'expérience de ce processus, tout indique que les retours vont s'accélérer si les candidats sont convaincus de la garantie des conditions d'établissement et de sécurité. Il y a dans ce sens un besoin de construction de 17 000 logements et de 100 centres de santé.

Ma délégation se réjouit des 8 millions de dollars fournis par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour répondre à des situations extrêmes. Elle tient à noter sa satisfaction suite à la récente mission en Côte d'Ivoire de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Catherine Bragg, mission au cours de laquelle elle a lancé l'appel consolidé 2012 en vue de mobiliser le montant de 173 millions de dollars, représentant les ressources requises par la communauté humanitaire pour faire face aux besoins de plus de 2 millions de personnes vulnérables.

Au registre humanitaire, il convient de noter également une prise de conscience de plus en plus marquée de la question du genre, notamment la sensibilisation sur les violences basées sur le genre. De plus en plus, les victimes de viol sont informées sur les capacités de prise en charge qui leurs sont offertes et sont encouragées à faire valoir leur droit judiciaire. À cet égard, le Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant est à créditer d'avancées significatives sur cette question.

Sur le plan de la santé, l'initiative présidentielle de soins de santé gratuits qui a été effective pendant une année prendra fin à la fin de ce mois de janvier, et il sera mis en place, après des études actuellement en cours, un système de couverture médicale participatif. Mais, en attendant, la gratuité des soins se poursuit dans les couches les plus défavorisées de la population, particulièrement pour les enfants de moins de 6 ans, et pour les femmes qui n'ont pas de moyens pour faire face à l'accouchement, avec l'octroi de kits gratuits.

Cinquièmement, s'agissant de la réconciliation nationale et de la poursuite du processus politique, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a été installée et est complètement opérationnelle. Elle multiplie les consultations et semble inscrire ses actions dans la durée, car il est évident que la réconciliation n'est pas un événement ponctuel, mais un processus qui prend du temps.

Dans ce contexte, la poursuite du processus politique apparaît comme une nécessité incontournable, qui permettra à toutes les forces politiques du pays de forger leur maturité politique et manifester leurs droits constitutionnels. C'est pourquoi, et sans verser dans l'autosatisfaction, il convient tout de même de reconnaître que la tenue en Côte d'Ivoire, dans des conditions pacifiques, d'élections législatives sept mois seulement après la sortie de crise constitue une performance qui mérite d'être soulignée. Aussi, tout en déplorant l'absence au scrutin de l'ancien parti au pouvoir, il est à espérer qu'à la faveur de la tenue des

prochaines élections municipales et régionales, le Front populaire ivoirien, puisque c'est de lui qu'il s'agit, saisira cette occasion pour s'offrir un espace de liberté, qui ne peut que faire du bien à la démocratie en Côte d'Ivoire. Ma délégation adressera sous peu une demande officielle d'appui des Nations Unies aux prochaines élections municipales et régionales en Côte d'Ivoire.

Enfin, je voudrais indiquer que, pour surmonter tous ces défis mentionnés plus haut, mon pays a plus que jamais besoin de l'appui inestimable de la communauté internationale, au premier rang de laquelle figurent les Nations Unies, particulièrement son organe prépondérant qui est le Conseil de sécurité.

Mon gouvernement va, dans un futur proche, introduire une demande formelle de réexamen du régime de sanctions concernant la Côte d'Ivoire établi par la résolution 1572 (2004), en vue de la levée partielle, voire totale, de l'embargo actuellement en vigueur.

La paix et la stabilité progressent lentement mais sûrement en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi mon gouvernement invite officiellement le Conseil de sécurité à effectuer une visite en Côte d'Ivoire au cours de la période du 22 au 30 mars 2012, de sorte que les membres du Conseil de sécurité puissent se rendre compte valablement des progrès accomplis sur le terrain.

La Côte d'Ivoire est un pays d'ouverture sur l'extérieur et entend renouer avec cette vocation naturelle qui est la sienne. C'est pourquoi le Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, peu après son investiture, a multiplié les visites d'État, d'abord à ses pairs des pays voisins et de la sous-région. En ce moment même, le Président Alassane Ouattara effectue une visite officielle en France. Il a reçu, il y a deux semaines, la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Hillary Clinton, et, en début d'année, il a reçu le Ministre des affaires étrangères de la Chine dans le cadre d'une visite officielle en Côte d'Ivoire.

La Banque africaine de développement se prépare à réinstaller son siège en Côte d'ivoire.

Bref, la Côte d'Ivoire est de retour sur la scène internationale, et est disposée à assumer de nouveau son rôle de pôle de stabilité et de croissance, au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.